NOTRE ÉQUIPE

Elle est composée de **16 collaborateurs** (Conseillers en orientation et reclassement professionnel, médecins, psychologues du travail, responsable et secrétaires).

Salariés, employeurs, assistants sociaux et médecins du travail peuvent nous joindre à tout moment afin de signaler des personnes relevant de nos champs d'intervention.

COORDONNÉES

01 53 33 22 44
reorientation@apas.asso.fr

Service d'Orientation et de Reclassement Professionnel APAS-BTP
14-18, rue de la Vanne
92120 **MONTROUGE**



Mairie de Montrouge
Montsouris
125 BARBES - ORY
Cité Universitaire
Gentilly

Conception et réalisation : Service Communication APAS-BTP - Novembre 2023.

apas-btp

SERVICE ORIENTATION & RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

Vous êtes employeur ou salarié du BTP et vous avez des interrogations ?



Nous vous accompagnons dans la recherche de solutions en matière d'orientation professionnelle et de maintien en emploi.

Ce service est dédié uniquement aux salariés des entreprises d'Île-de-France adhérentes à l'APAS-BTP.

VOUS ÊTES EMPLOYEUR OU SALARIÉ DU BTP ET VOUS AVEZ DES INTERROGATIONS ?

SALARIÉ



Suite à un accident/maladie, le médecin du travail me conseille de réfléchir à un nouveau métier, j'ai besoin des conseils de l'APAS-BTP.

Je m'interroge sur mon avenir professionnel, j'ai besoin des compétences de l'APAS-BTP.

EMPLOYEUR



Quelles sont mes obligations et les aides que je peux solliciter ?

Mon salarié rencontre des problèmes de santé. Comment l'accompagner ?

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Le maintien en emploi et le reclassement professionnel

Le salarié est reçu par un de nos conseillers. L'objectif de ce premier contact sera :

1. **D'analyser la situation**
2. **D'élaborer un plan d'action :**

Mise en place d'une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés** notamment grâce à l'intervention de nos médecins-experts ;

et/ou Réalisation (au sein de notre service par l'un de nos psychologues du travail) d'un **Bilan de Maintien en Emploi** ;

et/ou Mise en place de formations, à travers notre dispositif « **Maintien en emploi : Consolider les savoirs de base** » (perfectionnement en français, en mathématiques et en bureautique) ;

et/ou Aide à la **recherche d'emploi** pour les personnes licenciées pour inaptitudes à leurs postes de travail.

NOS CHAMPS D'INTERVENTION

Le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel

- **Evaluer la situation et coordonner les actions** des différents acteurs : le salarié, l'entreprise, le médecin du travail, etc.
- Être force de proposition pour **trouver des solutions adaptées**.
- Informer les entreprises et les bénéficiaires sur **les dispositifs** de maintien en emploi (OETH, RQTH, etc.).
- Participer à la construction de **projet professionnel** (Bilan de Maintien en Emploi, tests d'aptitudes, ...).
- Solliciter nos différents **partenaires** : les services de santé au travail, la CRAMIF, les Cellules PDP, les MDPH, etc.
- Apporter un appui technique à la **constitution de dossiers** auprès des organismes compétents (MDPH, AGEFIPH, CONSTRUCTYS, Assurance maladie, FONGECIF, etc.).
- Rechercher des **solutions d'emploi** pour les personnes licenciées pour inaptitude à leurs postes de travail.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DES BÉNÉFICIAIRES

Point d'étape professionnel

Nous facilitons l'orientation professionnelle des salariés du BTP en leur proposant le « **Point d'étape professionnel** ».

L'objectif de ce rendez-vous est de les informer sur les différents dispositifs existant en matière de formation et d'orientation professionnelle (bilan de compétences, VAE, Compte Personnel de Formation, etc...)

Réussir son orientation

Cette démarche interactive permet au jeune de développer une méthodologie d'élaboration de projet, afin qu'il puisse faire des choix tout au long de sa vie.

L'objectif est d'accompagner des jeunes de 13 à 20 ans dans la construction de leurs projets scolaires et professionnels.